

Séance du mercredi 22 7^{bre} 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents: M. M. Simonard, Astier, Beauvisage, Bonnet, Millies-Lacroix, Albert Gérard, Gervais, Lucien Hubert, Lintilhac, Peyronnet, Chopineau, Potignon, Steeg, Couron.

M. le Président propose à la commission de présenter à M. Bienvens Martin, ancien Président de la commission des finances de l'Etat, ses bien douloureuses condoléances au sujet de la perte de son fils tué glorieusement à l'ennemi.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Millies-Lacroix explique pourquoi il n'a pas encore rédigé son rapport sur les crédits des douzièmes provisoires demandés pour le ministère de la guerre. En ce qui concerne la question des sous-secrétaires d'Etat notamment il n'a pas encore reçu les renseignements qui lui seraient nécessaires.

M. M. Millerand, ministre de la guerre, Albert Thomas, Chierry et Bernard, sous-

secrétaires d'Etat et M. le Directeur du contrôle au ministère de la guerre. Tous introduits et prenant place au bureau.

M. le Président demande à M. le ministre si la commission, qui tient à recevoir tous les renseignements nécessaires sur les crédits provisoires demandés pour le budget du ministère de la guerre, peut compter sur sa présence à la séance de demain, car M. le rapporteur estime que deux séances seront indispensables pour épuiser les questions sur lesquelles il a à demander des explications.

M. le ministre répond qu'il fera son possible pour représenter demain devant la commission, mais qu'il ne peut donner une réponse précise à cet égard.

M. Millier-Lacroix, au sujet de l'art. 1^{er}, fait l'historique de la création des quatre sous-secrétaires d'Etat adjoints au ministère de la guerre et déclare qu'il a besoin pour terminer son rapport d'avoir à ce sujet les renseignements qu'il a vainement demandés. Les crédits demandés pour ces objets sont-ils vraiment nécessaires? Il est ^{indispensable} ~~nécessaire~~, en tout cas, que la commission des finances soit mise au courant de la situation, au point de vue financier, de la création de ces organismes nouveaux. Il demande que les crédits qui lui concernent ne soient pas compris dans l'art. 1^{er}.

M. Doumer dit qu'en somme le Gouverne-
ment demande à la commission de réserver
un crédit spécial en ce qui concerne les
sous-secrétaires d'Etat.

M. Millies-Lacroix ajoute que M. le
ministre est d'accord sur ce point avec la
commission. Il ne faut pas qu'on puisse
supposer qu'en temps de guerre, il y ait des
embusqués à son ministère.

M. le ministre répond explique qu'il
a donné les ordres nécessaires pour que les
officiers seuls dont la présence est nécessaire
à l'administration centrale soient renvoyés du
front à l'administration centrale et ne puissent
être considérés comme des embusqués. Il
n'a rapportés ^{du front} que ceux dont la collaboration
est indispensable.

M. Millies-Lacroix déclare qu'il a
fait, à ce sujet, la part des nécessités dans
son rapport. Sur ce point, il est d'accord avec
M. le ministre.

Il s'explique ensuite sur la façon
dont il envisage la nécessité des avances
qui ont été conduites pour les marchés relatifs
à la création ou au développement des usines
qui pourront encore être utilisées après la
guerre. Il est nécessaire que ces avances

soient inscrites dans les contrats avec cette garantie.

M. le ministre répond qu'il est heureux d'être complètement d'accord avec M. le rapporteur de la guerre sur cette question parce qu'il en dit tout parce que ce mode de procéder avait soulevé certaines critiques.

M. le Président exprime le vœu que cette idée ne soit pas adoptée à la légère et que la décision prise dans ce sens soit adoptée à la légère et par voie de règlement, mais fasse l'objet d'un projet de loi.

M. Millies-Lacroix entretient le ministre de la guerre de la question soulevée à la dernière séance en ce qui concerne la divulgation du rapport secret qu'il avait adressé au ministère de la guerre sur la question des munitions et du matériel de l'artillerie. Il donne lecture de la lettre de protestation du comité des Forges de France contre l'usage qui a été fait de ce document.

M. Doumer s'associe aux observations de M. le rapporteur de la guerre et déclare que ce rapport était tellement secret que la commission elle-même ne le connaissait pas.

M. le ministre répond qu'il ne comprend pas comment cette indiscretion a pu être commise, car elle ne vient pas certainement

Du ministère de la guerre. D'autres
 rapports, du reste, au moins aussi secrets, ont
 été l'objet d'insinuations qu'il ne peut
 comprendre et qui sont profondément regrettables,
 Il est donc dans l'impossibilité absolue
 de dire comment elles ont pu être commises,

D'autres observations sont échangées
 sur cette question entre M. W. Douvres et
 L'intendant et le ministre qui déclare que le
 ministère de la guerre n'a jamais eu la
 pensée de faire de la commission des communi-
 cations secrètes et qu'on peut être sûr que
 s'il avait, à en faire, il prendrait à effectuer
 toutes les précautions possibles.

M. le ministre de la guerre se retire.

M. Millier. L'orateur adresse ensuite à

M. Albert Thomas de nombreuses questions
 sur la fabrication des fusils, des canons et
 des projectiles. M. le sous-secrétaire d'Etat
 répond à toutes ces questions et justifie les
 crédits demandés pour ces divers objets.

La séance est levée à 6 heures.